

# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

#### CNG Centre national de gestion

### **Arrêté du 18 décembre 2015 établissant la liste d'aptitude du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux au titre de l'année 2016, en application de l'article 5 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié**

NOR : AFSN1530978A

La directrice générale du Centre national de gestion,  
Vu le code de l'action sociale et des familles;  
Vu l'article L.6141-1 du code de la santé publique;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;  
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière;  
Vu le décret n° 2007-1939 du 26 décembre 2007 relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux;  
Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux;  
Vu les résultats proclamés par le jury de fin de formation qui s'est réuni à l'École des hautes études en santé publique en séance le 11 décembre 2015;  
Vu l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux qui s'est réunie en séance le 17 décembre 2015,

Arrête:

#### Article 1<sup>er</sup>

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, en application de l'article 5 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié, les élèves directeurs suivants, ayant satisfait aux épreuves de fin de formation du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux emplois dudit corps :

Mme ALCETEGARAY Delphine.  
Mme ANNANE Frédérique.  
Mme ARTH Véronique.  
Mme BEGHERSA Houaria.  
Mme BELAID Amel.  
Mme BERGER Paula.  
Mme BERTHE Justine.  
Mme BIZIERE Agnès.  
M. BONICI Étienne.  
M. BONTE Patrick.  
M. BONVENT Philippe.  
Mme BORDAS Honorine.  
Mme BOUGEROL Claire.

Mme BOURGEOIS Ariane.  
Mme BOUSQUET Lorène.  
Mme BUGUET Maud.  
M. CAMPOCASSO Yoann.  
M. CAPRON Christophe.  
Mme CASSAR Violette.  
M. CAUDERLIER Alix.  
Mme CAVILLOT Pauline.  
Mme CHABRILLAT Véronique.  
Mme CHAILLOU Nathalie.  
Mme CHARTRES Claire.  
M. COUDOURNAC Nicolas.  
Mme DANISKA Mérene.  
Mme DAVID Virginie.  
M. DEHAINE Jean-Baptiste.  
Mme DELECOURT Tagrid.  
Mme DELEURME Nathalie.  
Mme DENIS Caroline.  
M. DEROLLEPOT Alexandre.  
Mme DESAMBROIS Fabienne.  
Mme DUCQ Sophie.  
Mme FABRE Nathalie.  
Mme FERRET Sarah.  
Mme FRANCOZ Nadège.  
Mme FREDOUILLE Anne-Marie.  
M. GARDAN Alexis.  
Mme GARROS Isabelle.  
Mme GHAZALI Latifa.  
M. GOMES Paulo.  
Mme HATIER Alizée.  
Mme HENRY Marie.  
M. HUERRE Gildas.  
Mme JACQUART Cécile.  
Mme JOSEPH Virginie.  
Mme KEÏTA Oumou.  
M. KINDT Vincent.  
Mme KONATE Fatoumata.  
Mme LE GUYADER DESPREES Marie.  
M. LEFEBVRE Simon.  
Mme LEROY Marie-Émilie.  
Mme LETORT Hélène.  
Mme MAGNIER Claire.  
Mme MAISONNEUVE Pauline.  
M. MERCIER Michaël.  
Mme NGUYEN Ngoc Thang Françoise.  
Mme ORDUREAU Cyrielle.  
M. PALICOT Antonin.  
Mme PANNETIER Claudine.  
Mme PASQUIER Estelle.  
Mme PERROT Maëlle.

M. PLANTEVIN Stéphane.  
Mme PONE Céline.  
Mme POTTIER Nadia.  
Mme QUEAU Aurélie.  
Mme RAMIREZ Chloé.  
Mme ROCHATTE Sonia.  
Mme ROY Séverine.  
Mme SAINQUANTIN Marion.  
Mme SAY Rébecca.  
M. SIMON Thomas.  
Mme TANGUY Marie-Christine.  
M. UCA Elvan.

#### Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

#### Article 3

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 18 décembre 2015.

Pour la direction générale et par délégation :  
*La directrice générale adjointe,*  
M.-C. CHÂTENAY-RIVAUDET-MAREL